

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 362

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson,
Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa, ajouter les mots suivant :
Sous conditions d'un accord des organismes gestionnaires de la protection sociale complémentaire,

EXPOSÉ SOMMAIRE

La période exceptionnelle ne doit pas permettre à l'Etat de s'imposer aux régimes complémentaires.
Il est nécessaire d'obtenir leur accord pour l'assurance de la protection sociale des salariés.